



**FACULTE DES SCIENCES DE BIZERTE**  
**DEMANDE D'INSCRIPTION EN THÈSE DE DOCTORAT <sup>1</sup>**  
Année Universitaire 2010/2011

**Spécialité** : .....

Nom : .....	Nom de jeune fille : .....
Prénom : .....	Nationalité : .....
Date de Naissance : .....	Lieu de Naissance : .....
C.I.N <sup>2</sup> : .....	Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
N° d'inscription : .....	Date de la première inscription : .....
Adresse : .....	
Tél (Fixe/Mobile) : .....	Adresse électronique : .....
Boursier : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Mode de Financement: .....
Emploi actuel : .....	Organisme : .....

Diplômes Obtenus <sup>3</sup>	Spécialités	Dates	Etablissements

**Titre de la thèse** : .....

**Nom & Prénom (directeur (ice) de thèse)**: ..... Grade: .....  
Structure de recherche (LR/UR) : .....

**Nom & Prénom (co-encadreur de thèse)**: ..... Grade: .....  
Structure de recherche (LR/UR) : .....

**Thèse en cotutelle** : Oui  Non  Université/ Pays: .....

**Nom & Prénom (co-directeur(ice))<sup>4</sup>** : ..... Grade: .....  
Structure de recherche (LR/UR): .....

Fait à : .....le.....

Signature de l'étudiant

Signature du directeur de thèse

<sup>1</sup> Ce Formulaire est accompagné de la charte des études doctorales de la FSB qui doit être signée par l'étudiant(e), le(a) directeur(ice) de la thèse et le(a) responsable de la structure de recherche d'accueil.

<sup>2</sup> Ou identifiant pour les étrangers.

<sup>3</sup> A partir du Baccalauréat.

<sup>4</sup> Pour une thèse en cotutelle.

## CHARTRE DES ETUDES DOCTORALES DE LA FACULTE DES SCIENCES DE BIZERTE

### Préambule

La faculté des sciences de Bizerte (FSB) propose une charte des études doctorales qui s'appuie sur les principes et les recommandations des textes en vigueur. Les études doctorales comportent un cycle sanctionné par l'obtention du mastère suivi de la préparation d'une thèse pour l'obtention du doctorat.

Le jeune chercheur de la FSB au moment de son inscription en mastère et ou en thèse signe avec son directeur de recherche le texte de la présente charte ce qui implique le respect des engagements des deux parties. Son but est la garantie d'une haute qualité scientifique.

Le sujet de recherche peut être interdisciplinaire et peut donc impliquer plusieurs partenaires en précisant clairement les engagements de chaque partie.

Le sujet de mastère est une phase importante qui place l'étudiant dans un environnement d'apprentissage nouveau susceptible de révéler ses potentialités ainsi que ses aptitudes à maîtriser de nouvelles approches et de nouvelles méthodes de formation par la recherche.

Le sujet de recherche dans le cas d'une thèse doit être innovant et s'inscrire dans un cadre clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Il implique la clarté des objectifs poursuivis en relation avec les priorités nationales et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Le travail de recherche du doctorant se conclut par la rédaction d'une thèse qui constitue la validation d'un travail scientifique ayant permis la construction et l'acquisition de savoirs. Cette expérience professionnelle est valorisable tant dans le service public d'enseignement supérieur et de recherche que dans l'ensemble du tissu socio-économique. Le principe de partenariat avec les secteurs public et privé sur les plans national et international est fortement encouragé.

### Les droits et les devoirs du jeune chercheur

Le directeur de thèse et le jeune chercheur ont des droits et des devoirs respectifs d'un haut niveau d'exigence.

#### ***Les devoirs du jeune chercheur :***

- Le jeune chercheur doit respecter la réglementation de l'école doctorale, il doit notamment suivre les conférences et les séminaires ainsi que la formation complémentaire qu'elle organise afin qu'il élargisse son champ de compétence scientifique et ses horizons disciplinaires.
- Le jeune chercheur doit respecter les règlements internes de la Faculté des Sciences de Bizerte et ceux de la structure d'accueil.
- Le jeune chercheur propose des idées ou techniques nouvelles, il fait preuve d'initiative et d'autonomie, il s'engage à respecter le rythme de travail adopté au sein du groupe de chercheurs en concertation avec son directeur de recherche. Il a vis-à-vis de son directeur de recherche, un devoir d'information quant à l'avancement de son travail et aux difficultés rencontrées.
- Le jeune chercheur, avec l'accord préalable et le soutien de son directeur de recherche, diffuse et valorise ses résultats de recherche à travers des

publications, brevets, rapports industriels et communications à des congrès et colloques nationaux et internationaux.

- Le jeune chercheur doit respecter les conditions de confidentialité qui lui ont été soumises et les pratiques de concertation habituelles avec d'éventuels partenaires extérieurs.

## **Les droits du jeune chercheur**

Le directeur de thèse sollicité en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné :

- doit aider le jeune chercheur à dégager le caractère novateur dans le contexte scientifique et s'assurer de son actualité, il doit alors consacrer une part suffisante de son temps
- doit définir et rassembler les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour permettre la réalisation du travail. Le jeune chercheur est alors pleinement intégré dans l'équipe de recherche d'accueil où il a accès aux équipements et moyens informatiques disponibles pour accomplir dans les meilleures conditions son travail de recherche.
- Le jeune chercheur avec l'accord de son directeur de recherche participe aux séminaires et conférences.
- Le doctorant doit être mentionné en tant que co-auteurs des publications ou des brevets et rapports industriels issus des ses travaux de recherche.

## **Encadrement et suivi du travail de recherche**

- Le directeur de thèse est une personnalité habilitée à diriger des recherches, il s'engage à suivre régulièrement les travaux de recherche du jeune chercheur.
- Le directeur de thèse doit conseiller au doctorant de s'impliquer dans la vie du laboratoire et de participer aux tâches et responsabilité d'ordre collectif et d'encadrement pédagogique. En cas de co-encadrement d'un stagiaire, le directeur de recherche s'engage à fournir un justificatif de cette activité.
- Dans le cas d'une thèse, le directeur de recherche doit fournir un rapport annuel de recherche signé en faisant ressortir les résultats obtenus en soulignant la progression des travaux de thèse.

Parmi les engagements pris par le directeur de thèse et par le jeune chercheur concerné, la soutenance des travaux de recherche constitue sur le plan de la valorisation, le maillon fort de l'accord contracté par les deux parties. Cette soutenance, qui s'inscrit dans le délai prévu, doit couronner les efforts du doctorant et son directeur de recherche ainsi que celle de l'ensemble des composantes du système de la recherche universitaire.

## **Médiation**

Le non-respect des engagements pris par le doctorant ou par son directeur de recherche peut faire l'objet d'une requête écrite argumentée de la part de l'une ou l'autre des deux parties auprès du doyen de la FSB, sans que cela puisse préjuger de la responsabilité de l'une ou l'autre des deux parties. Le doyen de la FSB peut engager, le cas échéant, une procédure de médiation interne à la FSB, menée par lui-même ou par le directeur de l'école doctorale Sciences Vie et Matière, sinon par un membre de la commission des études doctorales concernée désigné par le doyen de la FSB.

En cas de conflit persistant entre le doctorant et son directeur de thèse, le doyen de la FSB peut faire appel à une procédure de médiation externe. Afin que le médiateur soit impartial, il peut être choisi, sur avis du comité scientifique et pédagogique de l'école doctorale Sciences Vie et Matière ou la commission des études doctorales concernée et approbation du doyen de la FSB, parmi les membres, maître de conférences ou professeur, d'une école doctorale similaire, si elle existe, ou bien parmi les membres, de même rang susmentionné, d'une commission des études doctorales du même domaine. Le médiateur écoute toutes les parties concernées et propose une solution qui vise à convaincre les parties concernées pour l'accepter en vue de l'achèvement de la préparation du diplôme. En cas d'échec de cette médiation, un dernier recours écrit et argumenté peut être porté par l'une des deux parties concernées directement, par la voie hiérarchique, au président de l'université 7 novembre à Carthage.

Lu et approuvé

Bizerte le :...../...../.....

<b>Le chercheur</b>	<b>Le Directeur de thèse</b>	<b>Le Responsable de la structure d'accueil</b>	<b>Le Directeur de l'Ecole Doctorale</b>	<b>Le Doyen de la FSB</b>
Nom & Prénom ..... .....	Nom & Prénom ..... .....	Nom & Prénom ..... .....	Sciences Vie et Matière	
Signature	Signature	Signature		